L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 14 DECEMBRE 1894.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de septembre 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Mme Violet S. Hyams vs son mari.—No 43,218—Division D.

Sur la motion de Messieurs Lazarus Moore & Luce, avocats de la plaignante et sur la production à la Cour de preuves valables de la demande de la plaignante. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enrégistré dans cette affaire contre le défendeur le 31 juillet 1894 soit maintenant confirmé et fait final et qu'en conséquence, il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Violet S. Hyams et contre le défendeur Henry Hyams, son époux, pour la somme de deux mille huit cent soixante-sept dollars et 35 sous avec reconnaissance de son hypothèque et privilège tacite sur tous les biens appartenant au dit Henry Hyams. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la communauté de gains existant entre la dite plaignante Mme Violet S. Hyams et son époux Henry Hyams soit dissoute, et qu'elle est déclarée séparée de biens, et d'avoir la capacité et l'autorité de contracter, d'acquérir et accumuler des biens et de faire et négocier les affaires comme si elle était une femme seule.

Jugement rendu le 7 septembre 1894.
Jugement signé le 12 septembre 1894.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ONOFRÉ TRIAY, Député-Greffier.
8 déc—8 12 16

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandez vs J. Herbet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,632. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la vacherie du plaignant, ancien No 301 rue Dumaine, entre Derbigny et Nord Roman, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 déc—14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,515—Division B—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

Succession de John R. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,512—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Watson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12déc—12 16 21

Succession d'Adrien Cassard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,130—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Gabrielle Cassard, veuve d'Adrien Cassard, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 déc—9 13 18

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,349—Division —.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Muller administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Thomas Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,909—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catharine E. Williamson, veuve de J. H. Peyton, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 16

C. V. Kathman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,141—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. V. Kathman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 16

Succession de Charles P. McCann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,811—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary F. Tobin, exécutrice des mineurs McCann de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Mary Theresa Harrahan femme de Peter Galagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,470—Division E.—Attendu que Peter Galagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Theresa Harrahan, femme de Peter Gallagher, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de John H. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,451—Division C—Attendu que George B. Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Keller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Mme Emelie Mellinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,467—Division E.—Attendu que Mme E. F. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emelie Mellinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—George C. Praschen versus ses créanciers.—No 44,318 — Division B — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Praschen, soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, Esq., notaire, en son étude, No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soit et sont suspendues, et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en ceci.

Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1894.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 nov—24—déc 10 26

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur—Bureaux 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et pour le compte de la succession de Gustave Bockenhagan, No 44,424 du dossier de la dite cour, à l'enchère publique il sera vendu: Le contenu de la grocerie, meubles, etc., aussi, une action du Enterprise Rifle Club.

Conditions—Comptant.
11 déc—11 15 16 18 19 20 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née Stengel.) Mercredi le 9 janvier 1894. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement daté le 4 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie Stengel, décédée, femme de John Hahn" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième (7) District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Daibel, notaire (bureau au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives RÉSIDENCES DOUBLES, Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti,** à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cuve, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° **Le désirable cottage en bois,** à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux cuves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 16 pieds 6 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A", sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur la même profondeur, entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

PAR Wm. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilet entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'ilet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St-Pierre; les dits lots mesurent chaque 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre les dits lots 4 et 5, et 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux cuves, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° **Un ilet de terre entier** et améliorations qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 281 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme ilet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 16 23 30—6 10 janv—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur,

—TOUT L'ATTIRAIL—

Complet et de valeur de la fabrique de Tonnellerie de la "Compagnie Limitée de la Tonnellerie Commerciale,"

—Situés sur la—

1. Promenade Carondelet et la rue Prieur.
2. Sur le bord du Canal, entre les rues Dorgenois et Prieur.
3. Sur le site Barat Mill près la rue Rocheblave.
4. Sur les Champs-Elysées, coin Chartres.
5. Sur la rue Decatur, coin Conti,

Deuxième District.

Consistant en un assortiment complet du matériel et d'outils de tonnellerie, douves, perches pour faire des cercles de barils, tonneaux, barils et petits barils, wagons, camions, charrettes et mulets, meubles de bureau, etc

LUNDI, LE 17 DECEMBRE,

Et les jours suivants, jusqu'à la fin de la vente. Commençant à la fabrique sur la Promenade Carondelet et la rue Prieur,

A 10 HEURES PRECISES,

Dans l'affaire de John H. Murray vs "The Commercial Cooperage Co., Lt'd."

No 44,317—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, le 17 décembre 1894, commençant à la fabrique, Promenade Carondelet et la rue Prieur, et se continuant tous les jours jusqu'à la fin de la vente, dans l'ordre des divers endroits sus-mentionnés, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 44,317, daté du 3 décembre 1894, les articles et meubles ci-dessus décrits, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM P. CURTIS, Encanteur, No 9 rue Carondelet.
5 déc—5 9 16 17

Plus d'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RÉSERVE.

LA PROPRIÉTÉ À DEUX ETAGES

Et Magasin de Valeur, No 297 RUE ST-THOMAS,

Entre les rues St-Jacques et Félicité.

—Et le—

Cottage-Résidence DE CHOIX.

No 38 RUE LAUREL.

Entre les rues St-André et Ste-Marie.

Mme Catherine Von Droskowsky et son époux vs Nicholas Vogelsanger et als.

No 43,687.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1894, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1894 et signé le 25 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté 16 novembre 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° **Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages** recouvert en ardoises, No 297 rue St-Thomas, entre St-James et Félicité, contenant un vaste magasin avec vitrine, trois chambres et large passage briqueté, hangars, deux citernes et large cour à l'arrière, et au premier salon et trois chambres. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Th. Kettingal, voyer, le 28 mai 1845, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Thomas, entre les rues St James et Félicité, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **La résidence de choix en bois à deux étages,** No 38 rue Laurel, entre St-André et Ste-Marie, contenant deux chambres et cuisine détachée, citerne, grande cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, formant partie du lot de terre désigné par le No 40 du dit ilet laquelle portion de terre mesure 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel sur 150 pieds de profondeur sur la ligne des lots 18, 19 et 20, et 150 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre portion du lot No 40.

Dans un quartier tranquille et à proximité d'églises, écoles et lignes de chemins de fer. Louée à raison de $72 par an.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Actes de vente, pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Burk.

No 33,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans l'ilet No 797, Premier District de cette ville, borné par les rues Genois, Gasquet, Palmyre et Clark, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20 et 21 sur un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mossy, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1848; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Genois et Gasquet; mesurant 33 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois et les dits lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Génois, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Génois, et les dits lots Nos 18, 19 et 20 se touchent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. A un ilet seulement de l'avenue Canal et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
2 déc—2 9 16 23 30 à 2 jan

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage entre les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et le No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

Aussi 3 Actions du Stock-Capital de la New Orleans Insurance Association.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet portant le numéro municipal 268, borné par les rues Commune, Dryades, (autrefois Philippa) Remparts, (autrefois Cirque) et Gravier; le dit lot de terre commence à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de l'angle du point d'intersection des rues Dryades et Commune ou à une distance de cent cinquante-cinq pieds sept pouces et sept lignes de l'angle des rues Remparts et Commune et mesure trente huit pieds six pouces de face sur la rue Commune, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine et d'après un plan et certificat de voyer faits par George DeArmas, député voyer de ville, en date du 24 novembre 1892, et annexés à un acte de correction et de rectification passé pardevant B. Rouen, notaire, le 28me jour de novembre 1892.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la rue, ayant sur chaque côté cinq chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au second étage et deux chambres dans les mansardes, cuves, hangar, gaz, water works, etc.

No 139 rue Bienville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

La dite résidence et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux grands salons avec foyer, portes à coulisse au second étage, quatre chambres à feu, corridor et galerie de face et dans le fond, et au troisième étage quatre chambres à feu et galerie dans le fond. Une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises en connection avec la maison principale et ayant au premier étage office, deux chambres, une à feu, lieux d'aisance, etc., et au deuxième étage trois chambres, deux avec feu, lieux d'aisance et galerie, et au troisième étage trois chambres et galerie, porte pour voiture, cour en partie pavée en briques et en pierre, water works, cuve, jardin dans le fond, etc.

3° **Trois actions du fonds capital de** la New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 nov—16 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894. Dossier No 44,085, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 160, borné par les rues Constance, Laurel, Tolédano et Louisiana Ave., et formant le coin des rues Constance et Tolédano, désigné par le No 28 et mesure 32 pieds de face rue Constance, sur une profondeur et façade rue Tolédano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—2 9 16 23 30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Ames, épouse de Frederick W. Ames et als. No 43,535, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Double cottage enjolivé, 338 et 340 rue Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant devant la porte:

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C. & Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Benjamin F. Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Joséphine Ames, épouse de Frederick W. Ames et al., les deux ordres ou jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Clio, Erato, Liberté, désigné comme lot No 5 sur un plan du dit lot et propriété déposé en le bureau de T. O. Stark, notaire dans cette ville; le dit lot mesure, commençant à une distance de 118 pieds 4 pouces 3 lignes du coin des rues Franklin et Erato, 29 pieds de face rue Franklin sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans représenté par des billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Plan à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
29nov—29 30—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 30 31—janv 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Byrne, veuve de Louis Palms.

Jeudi le 27 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à côté de la Banque Nationale d'Etat.

Charmante résidence à l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Dupré, avec une double voie de chars électriques devant la porte.

Cottage dans le Deuxième District, No 220 rue Miro, (rapportant un bon loyer).

Résidence cottage, No 591 (ancien numéro) rue Nord Claiborne près des Champs-Elysées, dans le Troisième District, louée à raison de $13 par mois, avec une double voie de chars urbains devant la porte.

Deux splendides terrains rue Cadiz, dans le Sixième District, avec bâtisse sur les terrains, et le cottage double avec deux étages dans le fond, Nos 627 et 629 (anciens numéros) rue Constance près de l'avenue de la Louisiane.

Loué à raison de $10 par côté

Toutes les taxes, y compris celles de 1894, sont payées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Division B.—No 43,144.—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B. de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 novembre 1894, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° **Deux lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lepage, Dupré, White et Esplanade, désignés comme lots Nos 9 et 10, sur un plan dressé par Pecquet et Crampon, le 12 juin 1865, et déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire, comme plan No 171, et aussi par les mêmes numéros, sur un plan dressé par J. Strenier, le 19 juillet 1875 et déposé comme plan No 40, en l'étude de A. Hero, Jr. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage et 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le No 10 forme l'encoignure des rues Esplanade, Lepage et Dupré et a une profondeur de 127 pieds 2 pouces sur la dite rue Dupré et a une profondeur de 137 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 9, le quel a une profondeur de 148 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8.

2° **Une certaine portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Miro, Tonti, St Philippe et Ursulines, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de F. Bouny, notaire. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur dans le fond, 78 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du fond qui la sépare de la balance du lot No 5; ladite portion du dit lot décrit étant la partie la plus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5.

3° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville désignée par le No 9 de l'ilet No 13 borné par les rues St-Avid (Claiborne) Champs-Elysées, Prosper, (maintenant Derbigny) et Français, sur un plan dressé par C. F. Zimple, daté du 2 février 1833 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St Avid (Claiborne) sur 145 pieds 1 pouce de profondeur.

4° **Deux lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny dans l'ilet No 38 de l'ancien plan du dit Faubourg, maintenant l'ilet No 291 de nos vieux plan, borné par les rues Cadix, Plaquemine, Jena et Chestnut; les dits lots mesurent chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Tolédano, Magazine et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre A, sur un plan fait par S. G. de l'Isle, architecte, daté du 2 mars 1891 et enregistré dans le bureau du shérif civil, la dite portion de terre se composant de tout le lot No 3 et partie du lot No 4 du dit ilet, d'après le dit plan le dit lot est à une distance de 216 pieds 8 pouces de l'encoignure de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Constance et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit; avec 8 pour cent d'intérêt garantie par hypothèque sur la propriété vendue à 7 pour cent d'intérêt avec les réclamations usuelles d'hypothèques. Les acquéreurs doivent déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier les ventes et payer pour les actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Les plans sont à la Bourse. Les personnes désirant faire l'inspection des lieux doivent se procurer des cartes d'admission de

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent,
621 rue Gravier.
A côté de la Banque Nationale de Whitney
27 nov—27 28—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La jolie demeure à deux étages,

Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois de chaque côté.

Jeudi, 27 décembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41,668.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, et plus récemment, d'un jugement spécial rendu le 31 octobre 1894, et signé le 8 novembre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 27 DECEMBRE 1894, A MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NUMÉROS 629 et 631 RUE COMMUNE, à côté de la banque Nationale d'Etat, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir—

1° **Un certain lot de terre,** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1838, annexé à un inventaire dans la succession d'Henry De Eude, à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, en date du 23 février 1857. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour hardes, grenier à foin, écurie ayant environ six mangeoires, hangar, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc., grande cour ayant une entrée pour les wagons. La maison est louée à de bons locataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet et touchant au dit lot numéro treize; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le même plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit; le dit lot numéro quatorze mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, le gaz, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allées de côté et loué à d'excellents locataires pour $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente et payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Adolph, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
21 nov—21 22 23 24 25 28—déc 6 13 20 27

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos, ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 17 Déc., à 11 heures,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et avariés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
13 déc— 155 rue de la Commune.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements, Réclamations, Etc.

The Lambou & Noël Lumber & Manufacturing Co., Limited et als.

vs.

Home Brewing Company:

No 39,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—LUNDI, 17 décembre 1894, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de la Commune, entre Camp et St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 décembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un lot de réclamations, jugements, actifs de la Compagnie, procès, etc, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6 déc—6 7 16 17

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons, Chevaux, Fourrage, etc.

George A. Gitz vs ses Créanciers.

No 44,131—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, E. Curtis, Encanteur, Bureau, Nos 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Honorable Fred D. King, juge, daté du 3 décembre 1894, à moi adressé, dans l'affaire de Geo. A. Gitz vs ses créanciers, je procéderai à la vente, sur les lieux No —— rue St Remparts, près Joséphine et à la Mississippi Valley Railroad Yard No 2, le LUNDI, 17 DECEMBRE, à 11 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

150 balles de foin (plus ou moins) 40 sacs d'avoine et de son (plus ou moins), un lot de farine de mais et gru; deux chevaux; une jument; deux wagons; balances, coffre-fort, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
5 déc—5 9 12 16 17

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 1 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du I & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 1 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars. rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 2 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 8 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
[illegible] Laharpe et White.

JOURNAUX FRANCAIS
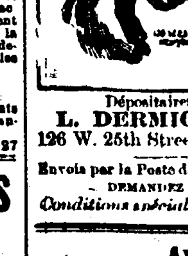

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplém'ents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illustrée, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
— DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. [illegible] et $1.00.

J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Frêt et les Passagers.
20 oct—

MALADIES NERVEUSES
Guérison certaine par le
SIROP HENRY MURE
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris
POUR LA GUÉRISON DE
ÉPILEPSIE, HYSTÉRIE, HYSTÉRO-ÉPILEPSIE, DANSE de SAINT-GUY, DIABÈTE SUCRÉ
MALADIES du CERVEAU et de la MOELLE ÉPINIÈRE, CONVULSIONS, VERTIGES, CRISES NERVEUSES
MIGRAINES, INSOMNIE, ÉBLOUISSEMENTS, CONGESTIONS CÉRÉBRALES, SPERMATORRHÉE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT (France)
DÉPÔT A LA Nouvelle-Orléans: J. L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

Maladies d'Estomac
DYSPEPSIES, GASTRALGIES — CHARBON DE BELLOC
Une commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris, pour étudier les effets du CHARBON de BELLOC, a constaté que les MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, DIGESTIONS DIFFICILES OU DOULOUREUSES, CRAMPES, AIGREURS, RENVOIS, etc., cessaient après quelques jours d'usage de ce médicament, soit en poudre, soit en pastilles. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses; l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît. Les propriétés antiseptiques du CHARBON de BELLOC en font un des moyens les plus sûrs et les plus inoffensifs à opposer aux maladies infectieuses, telles que la DYSENTERIE, LA DIARRHÉE, la CHOLÉRINE, la FIÈVRE TYPHOÏDE. Le CHARBON de BELLOC est employé soit pour prévenir, soit pour guérir ces maladies.
Chaque flacon de Poudre et chaque boîte de Pastilles doivent porter la signature et le cachet du Docteur BELLOC.
En vente dans toutes les Pharmacies. — Prix: Poudre, 2 fr.; Pastilles, 1 fr. 50 avec une Instruction.
Fabrique: L. FRÈRE — A. CHAMPIGNY et Cie Srs, 19, rue Jacob, Paris.

Faites vous-même et très économiquement
VOTRE EAU MINÉRALE
analogue aux eaux naturelles
AVEC LES
COMPRIMÉS DE VICHY
DE
FÉDIT
sursaturés à l'eau des sources
Ste GRILLE, CÉLESTINS, HOPITAL, HAUTERIVE, St-YORRE, etc.
PARIS — 23, Avenue Victoria — PARIS
Dépositaires à la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, rue des Champs-Elysées.

Paul Castaing vs Alexandre Lafrance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,110—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, avantages, bâtisses et améliorations y appartenant, situés dans le Faubourg Franklin Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Prosper et Claiborne, et désigné par les Nos 7 et 8 d'après un plan dressé par A de Armas, voyer, le 23 mai 1873, et un croquis par le même voyer, maintenant en la possession de Francisco Vergas; les dits lots se touchent et mesurent chaque en mesure américaine, vingt-neuf pieds un pouce et trois lignes de face rue Champs Elysées sur une profondeur de cent onze pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du pétitionnaire la somme de onze cents dollars avec huit pour cent d'intérêt de la date par an du 31 mars 1894 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le total de cela, trois dollars de frais pour la copie de l'acte; huit dollars 75 cents pour frais de greffier, toutes les taxes dues et les honoraires et frais du procès et de la vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à recevoir, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété datés du 27 décembre 1892, pour onze cents dollars chacun, payables respectivement, deux et trois ans après date, à la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle Orléans avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement final et aussi il assumera toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque passés pardevant P. L. Fouchy, notaire, le 27 décembre 1892. N'ajoutera pas à payer 5 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux. Et en cas que le prix offert sur la propriété soit, après déduction, des honoraires, frais et charges sus-mentionnés pour du comptant, n'atteindra moins que le montant total de la réclamation du pétitionnaire avec intérêts sus-mentionnés et les billets devant être assumés comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur paiera au pétitionnaire sa réclamation au comptant sus-mentionnée et il assumera les billets déjà décrits au pro-rata de l'étendu de la balance de son offre.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—30—déc 7 14 21 28 janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété bien située dans le Sixième District.

Leonard Naef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 43,904—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Magazine, Constance et avenue Henry Clay; est désignée par les Nos 17 18 et 19 d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous date du 22 mai 1867, et déposé au bureau de S. Magner, notaire dans cette ville, un croquis du dit plan, est annexé à un acte par devant George G. Préot, notaire daté le 3 mars 1888, par le quel Richard H. Hooper a acquis la dite propriété de John Klein et George H. Shotwell. Les dits lots se touchent et mesurent comme ci-après décrits, à savoir: Lots Nos 17 et 18 mesurant chacun trente un pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue Webster, sur une profondeur de cent-dix pied entre lignes parallèles, et lot No 19, mesurant trente un pieds 5 pouces et 3 lignes rue Webster, commençant à un point, 62 pieds, 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure Webster et Magazine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par John Henry de Richard H. Hooper, acte par devant Joseph D. Taylor, notaire daté le 25 mai 1893. Titre enregistré au bureau de Transfert livre No 147, folio 357.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, améliorée dans le Cinquième District.

The Inter State Building and Loan Association, versus Mme Dolce Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet numéro cent cinquante-cinq (155) borné par les rues Homer, Newton, Franklin et Monroe, désigné comme lot No vingt-deux (22) mesurant en mesure française, trente pieds (30) de face rue Newton, sur une profondeur et de face rue Monroe, de cent vingt (120) pieds, étant trente (30) pieds de largeur sur la ligne en arrière, et cent vingt (120) de profondeur sur la ligne de côté la divisant du lot No vingt un (21) dans le dit ilet No 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 déc—13 20 27—janv. 3 10 17.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari. No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elisabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux pour la somme de Onze Cent sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sur la Loi, sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt quatorze.

Signé: JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
[Sceau]
22 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif d'environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Richard Francis versus People's Slaughterhouse and Refrigerating Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,865—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 26 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux connus comme le People's Slaughterhouse, borné par le fleuve Mississippi et les rues projetées Dauphine, Adams et Charbonnet.

Environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'un café et aussi d'un lot de meubles, d'un coffre-fort, etc.

Hermann A. Lanata vs. George G. Voltier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 44,460.—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 décembre 1894 à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Au local coin des rues Toulouse et Bourbon—Le contenu et installations, etc., du café consistant de comptoirs étagères miroirs, tables, chaises, coffre-fort, portraits, stove, cash register, chandeliers, aussi verrerie faïence, bière, vins, whiskey, liqueurs cigares, etc., aussi un lot de meubles, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13déc—13 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Septième District.

G. W. Williams & Bro. vs R. H. Dykers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 44,050 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, anciennement dans la ville de Carrollton et paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Pearl et Commerciale, et désignés comme lots Nos 14 15 16, 17, 18 et 19 d'après un plan dressé par W. Forshey, voyer, sous date du 6 avril 1853, et déposé pour référence au bureau de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville. Ledit lot No 14 mesure trente pieds de face à la rue Commerciale sur une profondeur de cent cinquante pieds et les lots Nos 15 à 19 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de cent six pieds six pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc. 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Troisième District.

Henry Charnock vs L. Blumenthal & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant désigné comme lot "D" et situé dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Royale sur cent sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par L. Blumenthal, par acte passé pardevant A. Barnett, notaire, daté le 27 juin 1876, titre enregistré au Bureau de Transfert, livre No 108, folio 534.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Quatrième District.

W. H. McLellan vs. H. N. Frisbie et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,744.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 357, borné par les rues Freret, Troisième, Locust et Quatrième, et mesurant cent vingt-sept pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de deux cent soixante-dix-sept pieds, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Veuve Dorothea Welp.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1déc—1 6 13 20 27 jan3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District

Firemen's Building Association versus George F. Hanck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,987. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 53, borné par les rues Union, Solidelle, Prosper et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face rue Union sur une profondeur et de face rue Solidelle de 86 pieds, en mesure américaine, étant partie du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc 14 21 28—3 10 17 janv

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt treize, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James B. Zacharie, W. H. Mofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture ont été dûment faite.

(Original signé),
B. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 483, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement la-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne. le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per Annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,